

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mercredi 1^{er} octobre 2025 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Guy Pellerin

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-10-01

Il est proposé Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 septembre 2025
4. Recettes du mois et état de la caisse
 - Conciliation bancaire
 - Comptes à accepter
 - Dépense à autoriser
5. Débats :
 - 5.1 Prise en charge de la patinoire
 - 5.2 Travaux municipaux
 - 5.3 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

2025-10-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 septembre 2025 après modification au point 3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 oût 2025, au lieu du texte suivant :

Réjean Morneau – Courriel de Christophe Vincent, Colas Québec inc.

Lecture d'un courriel de Christophe Vincent chargé de projets chez Colas Québec inc. pour des informations quant aux distances ajoutées au projet de traitement de surface double.

On aurait dû lire mot pour mot le courriel de Christophe Vincent, Colas Québec inc. comme suit :

Nos équipes ont attendu avant de débuter les travaux pour être certaines de faire les travaux sur les zones appropriées. Par la suite, un représentant de la municipalité (le maire selon notre information) est passé au chantier et a dit à notre chef d'équipe qu'il devait faire une tournée d'autres projets et qu'il allait revenir au chantier vers 9h00 pour délimiter les travaux.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 31 979,90 \$ réparties comme suit : taxes municipales 27 564,70 \$; vente de produits locaux 21,00 \$; timbres/revenus Postes Canada 17,55 \$; entraide incendie 119,66 \$; redevances carrières/sablières 4 046,99 \$; enregistrement/médailles chiens 15,00 \$; permis 45,00 \$; location de salle 150,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 701 051,13 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 septembre 2025

Le solde au relevé de compte en date du 30 septembre 2025	697 748,25 \$
Plus dépôt en circulation	2 636,66 \$
Moins chèques en circulation	704,66 \$
Total	699 680,25 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	356 603,28 \$
Frais de banque / frais spc	26,40 \$
Frais de banque / intérêts emprunt tempo.	1 146,82 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Emprunt temporaire (travaux TECQ)	-344 339,68 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	3,00 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	343 076,97 \$
Solde au grand-livre après ajustements	699 680,25 \$

2025-10-03 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 septembre 2025.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 13 879,22 \$ Comptes payés : 4 436,83 \$

2025-10-04 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 1^{er} octobre 2025, dont copie a été remise aux membres du conseil et ils totalisant 493 875,66 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

DÉPENSES À AUTORISER

2025-10-05

Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un disque dur de l'enregistreur des caméras de surveillance au montant de 579,76 \$ chez Vigil sécurité opérations selon la soumission # 3727. Également d'autoriser l'achat d'une imprimante multifonction (imprimante/photocopieur/numériseur) pour le bureau municipal.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 1^{er} octobre 2025

Julie Bélanger, greffière-trésorière

5. DÉBATS

5.1 PRISE EN CHARGE DE LA PATINOIRE

Personne n'a manifesté d'intérêt pour la prise en charge de la patinoire. Considérant la grève de Postes Canada actuelle, on attend pour retourner un feuillet postal pour relancer l'offre.

5.2 TRAVAUX MUNICIPAUX

Un suivi est fait au niveau des divers travaux municipaux effectués et à venir.

Débroussaillage mécanisé des fossés

2025-10-06

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'autoriser des travaux de débroussaillage mécanisé des fossés sur tout le territoire de la municipalité.

5.3 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-10-07

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Programmation de travaux

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

2025-2026	25 000 \$	étude projet eau potable/assainissement des eaux
2026-2027	25 000 \$	étude projet eau potable/assainissement des eaux
2027-2028	25 000 \$	étude projet eau potable/assainissement des eaux
2028-2029	25 000 \$	étude projet eau potable/assainissement des eaux

Priorité 4 – Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

2025-2026	410 000 \$	voirie locale
2026-2027	75 000 \$	amélioration énergétique bâtiments municipaux
2026-2027	<u>114 242 \$</u>	voirie locale
Total	<u>699 242 \$</u>	

6. CORRESPONDANCE

2025-10-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 10-2025 en date du 1^{er} octobre 2025.

Déneigement bout du rang St-Camille

2025-10-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 600,00 \$ à madame Valérie Desrosiers (Érablière Valérie Desrosiers) pour le déneigement de la partie non entretenue par la municipalité l'hiver au bout du rang St-Camille pour la prochaine saison hivernale 2025-2026.

Publicité à l'aréna de St-Pamphile

2025-10-10

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'entente publicitaire à l'aréna de St-Pamphile pour la prochaine année au montant de 125 \$.

Député Mathieu Rivest – Aide financière pour l'achat de lumières du terrain de balle

Confirmation d'une aide financière au montant de 2 000 \$ du député Mathieu Rivest pour l'achat de lumières du terrain de balle.

7. VARIA

7.1 Tables pour les joueurs de cartes

On mentionne avoir reçu les tables pour les joueurs de cartes.

7.2 Location de salle – yoga sur chaise

La conseillère Guylaine Chouinard mentionne que des cours de yoga sur chaise devraient avoir lieu après les fêtes à la salle communautaire.

7.3 Location de salle – gazon brûlé par méchoui

Le conseiller Lucien Pelletier déplore le fait que lors de certaines locations de salle, certains disposent leur équipement de cuisson tels que méchoui, BBQ ou autre sur le gazon faisant en sorte que ce dernier est endommagé/brûlé.

7.4 Base de ciment pour génératrice

Une soumission sera demandée à deux entrepreneurs pour la conception/fabrication d'une base de ciment pour la génératrice.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2025-10-11

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h06.

Maire

Secrétaire-trésorière